



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Fribourg, le 15 juin 2021

Etape d'assouplissement V ; Procédure de consultation du Département fédéral de l'intérieur

—
Formulaire de consultation

Le canton est-il fondamentalement d'accord avec l'étape d'assouplissement V proposée ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Le Conseil d'Etat est d'accord dans les grandes lignes avec la prochaine étape d'assouplissement prévue par le Conseil fédéral. Les infections sont en nette baisse et la vaccination montre ses effets, de manière notable dans les institutions les plus à risque comme les EMS. Le Conseil d'Etat salue donc cette étape importante, qui permet d'entamer une réelle reprise dans les domaines de la culture et du sport.

Cependant, les règles proposées semblent toutefois compliquées dans leur application et pas toujours facilement compréhensibles en raison des nombreuses exceptions, notamment concernant le port du masque. Des principes simples et cohérents doivent être mis en place pour promouvoir l'adhésion de la population.

En ce qui concerne la culture et le sport, il est également à noter que les conséquences sur les organisateurs restent importantes en termes de préparatifs et de coûts supplémentaires.

Le canton est-t-il d'accord avec l'abrogation de l'obligation de porter un masque à l'extérieur des installations et établissements accessibles au public ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Nous soutenons cette proposition. Le port du masque à l'extérieur est une règle très contraignante difficile à faire appliquer. Il ne semble pas cohérent d'exiger le port du masque à l'extérieur alors que les infections sont en forte diminution. Il est toutefois difficile de faire respecter une distance de 1.5m à l'extérieur, en considérant que les grands groupes sur les terrasses sont autorisés sans masques.

Le canton est-t-il d'accord avec les règles proposées pour la restriction de la capacité dans le commerce de détail (4 mètres carrés) ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Cette harmonisation est la bienvenue.

Le canton est-t-il d'accord avec les règles proposées pour les restaurants :

A. Espaces intérieurs ?

- Oui

Non

Commentaires :

Pour les raisons évoquées ci-dessus.

B. Espaces extérieurs ?

Oui

Non

Commentaires :

Nous saluons la prudence qui prévaut pour le port du masque à l'intérieur, lors de déplacements.

C. Avec certificat COVID ?

Oui

Non

Commentaires :

-

D. Restaurants : commentaires généraux

-

Le canton est-t-il d'accord avec les règles proposées pour l'ouverture des discothèques et salles de danse ?

Oui

Non

Commentaires :

Nous soulignons l'importance de l'exigence du certificat.

Le canton est-il d'accord avec les règles proposées pour les manifestations :

A. Manifestations en général ?

Oui

Non

Commentaires :

Pour les manifestations de moins de 1000 personnes, il manque la précision de savoir qui doit être comptabilisé dans le nombre. Est-ce seulement le public, ou au contraire aussi les sportives ou sportifs, les artistes sur scène, le personnel technique ?
De plus, pourquoi avoir limité la capacité pour les personnes debout à 250 personnes, alors qu'actuellement on parle toujours de 300 personnes pour le public et que ce chiffre correspond aussi à ce qui avait été annoncé pour créer des secteurs. Il faut rester avec les mêmes chiffres, comme des références.

B. Manifestations sans certificat COVID ?

Oui

Non

Commentaires :

A noter une certaine incohérence entre l'autorisation de ne pas porter de masque sur les terrasses, alors que dans les manifestations l'obligation s'applique (2 situations similaires avec des règles différentes : il peut y avoir un grand nombre de personnes sur une terrasse).

C. Manifestations avec certificat COVID ?

- Oui
 Non

Commentaires :

Est-ce vraiment nécessaire avec tous ces contrôles de limiter encore la capacité à 2/3 (particulièrement en extérieur) ?

D. Manifestations privées ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

E. Abrogation de l'interdiction d'organiser des foires à l'intérieur ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

F. Manifestations : commentaires généraux

- Oui
 Non

Commentaires :

-

Le canton est-il d'accord avec les règles proposées concernant les activités sportives et culturelles :

A. À l'extérieur ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

B. À l'intérieur ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

C. Avec certificat COVID ?

- Oui
 Non

Commentaires :

-

D. Représentations de chœurs à l'intérieur ?

- Oui

Non

Commentaires :

Nous saluons cette levée d'interdiction, qui permet enfin à ce secteur de redémarrer après des mois de restrictions.

E. Activités culturelles et sportives : commentaires généraux

Nous soutenons ces dispositions qui permettent aux jeunes nés en 2001 ou après de pratiquer des activités culturelles et sportives sans restriction.

Le canton est-il d'accord avec l'acte modificateur de l'ordonnance sur un système d'alerte COVID-19 pour les manifestations ?

Oui

Non

Commentaires :

-

Le canton est-t-il d'accord avec les règles proposées pour les établissements de loisirs et de divertissement :

A. En général ?

Oui

Non

Commentaires :

-

B. Ouverture des bains thermaux et des parcs aquatiques ?

Oui

Non

Commentaires :

-

C. Avec certificat COVID ?

Oui

Non

Commentaires :

-

D. Établissements de loisirs et de divertissement : commentaires généraux

-

Le canton est-t-il d'accord avec les règles proposées pour le monde du travail :

A. Abrogation de l'obligation générale de porter le masque à sa place de travail ?

Oui

Non

Commentaires :

-

B. Maintien de l'obligation de porter un masque pour les employés en contact avec les clients ou les consommateurs ?

Oui

Non

Commentaires :

Pour les services de « guichet », lorsqu'une séparation physique (plexiglas) a été installée, une dispense de masque devrait être possible.

C. Disposition pour les employés vulnérables ne pouvant se faire vacciner ?

Oui

Non

Commentaires :

D. Monde du travail : commentaires généraux :

Le nombre de personnes vaccinées augmente chaque jour. En conséquence le télétravail doit devenir « recommandé » et non plus « obligatoire sauf si tests de masse ».

Le canton est-t-il d'accord avec l'abrogation de l'obligation de porter un masque au niveau secondaire II ?

Oui

Non

Commentaires :

Nous estimons que cet assouplissement est prématuré et devrait refaire l'objet d'une analyse en vue de la rentrée scolaire, ceci d'autant plus que lors de l'entrée en vigueur de ces assouplissements, il ne restera qu'une à deux semaines avant les vacances d'été.

Le canton est-t-il d'accord avec la modification relative à la vente et à la remise gratuite d'autotests ?

Oui

Non

Commentaires :

Les modalités de contrôle doivent être définies.
Les autotests devraient continuer à être remis gratuitement aux personnes vaccinées, car les vaccins ne sont pas 100% sûrs.

Le canton est-t-il d'accord avec l'extension de l'indication de test pour les camps et les manifestations ?

Oui

Non

Commentaires :

Nous saluons la proposition de prise en charge de ces tests, mais en estimant que des critères plus précis relatifs aux camps doivent impérativement être définis.

Le canton est-t-il d'accord avec les modifications techniques relatives aux tests ?

Oui

Non

Commentaires :

Le canton est-t-il d'accord avec la modification des tarifs ?

Oui

Non

Commentaires :

Le canton est-t-il d'accord avec le remboursement de l'établissement d'un certificat de test COVID-19 ?

Oui

Non

Commentaires :

Commentaires généraux

> Le Conseil fédéral devrait décréter le télétravail comme recommandé sans l'obligation de mise en place de tests répétitifs à large échelle.

> Force est de constater que les conditions d'organisation proposées ne permettent pas un déroulement correct des traditionnels foires et salons qui accueillent des événements d'envergure cantonale ou fédérale attendus tant par l'économie que par la population. Nous invitons les autorités fédérales à prendre contact avec les principales associations pour évaluer les assouplissements nécessaires à l'organisation de ces événements sachant que les décisions doivent se prendre dans les prochains jours.